

Stockage des déchets radioactifs

nucléaire les sources d'énergie dont leurs industries et leur population ont tant besoin.

Mon temps de parole est expiré, je crois, mais je pourrais parler encore longtemps de la nature de l'industrie nucléaire au Canada. Encore une fois, je voudrais simplement . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, je prends la parole pour appuyer la motion du député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman) bien que je doive dire que je ne pense pas qu'elle préconise des mesures suffisantes tant sur le plan d'un moratoire relativement à l'élimination des déchets que sur le plan de l'industrie elle-même. Quiconque a écouté le député de Fraser Valley-Ouest ne peut qu'en retirer la très nette impression que si l'on réglait de manière satisfaisante le problème de l'élimination des déchets, il serait certainement en faveur de l'industrie nucléaire. Mon préopinant a fait certaines remarques concernant l'importance que représente l'industrie nucléaire pour l'économie canadienne mais je ne l'ai pas entendu, ni aucun autre député de son parti, proposer l'établissement dans leurs circonscriptions d'un dépôt national pour le Canada.

Quand on étudie cette question globalement, il y a cinq principaux aspects à considérer. Le premier est celui des activités minières c'est-à-dire les répercussions que l'extraction du minerai d'uranium et le traitement primaire de ce minerai auront sur les travailleurs à ce niveau ainsi que le stockage de ce minerai ayant subi un premier raffinage. C'est là un domaine où le gouvernement fédéral a dépensé fort peu d'argent pour en évaluer les répercussions sanitaires et écologiques, ce qui est une constatation à la fois aussi tragique que vraie.

Le deuxième est le raffinage. On y a consacré pas mal d'argent, surtout dans le domaine de la fabrication du combustible et du cycle du combustible en tant que tel, l'étape qui produit en quelque sorte les rentrées d'argent. C'est dans ce secteur précis que le gouvernement a dépensé de l'argent.

Le domaine des déchets en est un qui me préoccupe et qui préoccupe pas mal de gens dans le monde entier, à cause de l'accroissement accéléré du volume de déchets nucléaires stockés en quantités énormes un peu partout dans le monde. Il est intéressant de jeter un coup d'œil sur un rapport publié récemment par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et qui décrit certaines des solutions envisagées. La plupart des députés savent que la plus grande partie des déchets nucléaires ont été stockés dans des eaux froides. C'est ce que l'on appelle l'entreposage en surface. L'une des idées très peu brillantes énoncées dans ce document est d'enfouir les déchets nucléaires dans les calottes glaciaires de l'Arctique, de l'Antarctique ou du Groenland. Comme nous le savons tous, ces glaces vont probablement fondre un jour ou l'autre, étant donné l'effet de serre chaude qui enveloppe déjà le monde entier à cause du CO₂.

Une autre idée peu brillante est de s'en débarrasser dans l'espace intersidéral. Troisièmement, le stockage dans le fond des océans; les États-Unis et certains pays européens envisagent cette solution avec quelque répugnance, car ils l'ont déjà fait dans le passé. Les contenants qu'ils avaient placés dans l'océan ont déjà éclaté et les déchets nucléaires se sont répandus dans l'océan. Ce que l'on oublie fréquemment dans le cas de méthodes de ce genre, c'est que lorsque les déchets s'infiltrant dans l'environnement, ils s'accumulent très rapidement

dans les organismes vivants, s'insinuent dans le cycle alimentaire et éventuellement dans l'organisme humain, qui est au sommet du cycle alimentaire.

Une autre méthode est le stockage géologique, dans des formations salines; les ministériels semblent préférer cette méthode. Ces propositions, et cette dernière notamment, soulèvent des questions très graves que je vais aborder cet après-midi.

L'année dernière, j'ai eu l'occasion de poser quelques questions à M. Hart, vice-président de la division de la recherche à l'Énergie atomique du Canada limitée. J'aimerais faire consigner au compte rendu deux ou trois de ses réponses. Je lui ai posé la question suivante:

. . . tout d'abord, où les déchets sont-ils actuellement entreposés au Canada; à combien se chiffrent-ils en tonnage brut; et exactement comment procède-t-on pour les acheminer du lieu où ils se trouvent actuellement?

M. Hart a répondu:

Je n'ai pas le tonnage exact, mais je vous proposerais d'imaginer une piscine de taille olympique, à moitié ou aux deux tiers pleine.

A mon avis, c'est parler fort légèrement d'une situation qui constitue un très grave danger pour l'environnement et qui, chacun le reconnaît, risque de causer de très sérieux cancers chez l'homme. La deuxième question que je lui ai posée est très pertinente, compte tenu des propositions dont le gouvernement nous a saisis au sujet de la protection de l'environnement terrestre. Voici la question que j'avais posée alors à M. Hart:

Si nous prenons par exemple les régions d'Atikokan et de Sudbury, si les déchets devaient être transportés d'un endroit à l'autre, pouvez-vous nous donner une idée de la façon dont vous vous y prendriez? J'aimerais également savoir sous quelle forme les déchets seraient entreposés dans les endroits géologiques qu'on propose actuellement.

M. Hart a répondu:

Si un endroit était choisi ailleurs qu'aux réacteurs, ce qui est probable, le combustible serait transporté dans des châteaux blindés qui ont été mis à l'épreuve pour leur résistance au feu, leur résistance aux accidents; ils ont également été soumis à d'autres tests. Le transport s'effectuerait soit par route, ou par rail. Une fois rendu au nouveau lieu, l'idée que nous avons actuellement, mais qui fait toujours comme je l'ai dit l'objet de recherches, c'est d'enterrer le combustible dans une faille géologique stable très profonde. C'est dans ces formations que l'on enterrerait en profondeur les déchets. Pendant quelque temps, ils seraient soumis à des tests et ensuite le trou serait rempli. La surveillance continuera, mais l'idée c'est de démontrer qu'il est possible de laisser les déchets indéfiniment sans surveillance.

Il importe de souligner certains problèmes qui se poseraient si on enfouissait ces déchets. Par exemple, les eaux souterraines pourraient entraîner certaines substances radioactives. Les députés d'en face, et peut-être aussi ceux à ma droite, devraient se renseigner davantage, notamment au sujet de l'iode 129. La période radioactive de l'iode 129 dure environ 17 millions d'années. Quand il est question de recourir à un confinement de ce genre ou à d'autres méthodes que propose le gouvernement, soit, par exemple, de plonger les déchets dans l'océan, soit de les enfouir dans des couches de glace, on parle de temps géologiques. Il ne s'agit pas simplement de l'ère de la civilisation qui est de 10,000 ans seulement. Nous parlons de stocker des déchets dont les périodes radioactives pourraient durer des millions d'années. D'autres ères glaciaires ou d'énormes bouleversements pourraient se produire sur notre planète et il serait peu souhaitable que des déchets de ce genre se trouvent dans l'environnement à ce moment-là. Dans un avenir indéterminé, une autre génération devra faire les frais d'un risque nous aurons pris pour améliorer nos vies. Nous n'avons pas mûrement réfléchi au fait que nous pourrions très sérieusement compromettre la santé de générations futures.